

Paris le 27. Déc 1899.

Monsieur M. Hagiwara
65, Rue de la Victoire
Paris

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 20. et de vous informer que les 3 caisses curiosités faisant l'objet de votre acceptation documentaire de :

F^s 12.000 au 18. Mars 1900 -
ont été dirigées directement par le chemin de fer sur la Douane Centrale, rue de la Douane N° 11-

Nous vous serions obligés de vous dire si nous devons laisser ces marchandises dans ces magasins ou les faire diriger à la Compagnie des Docks & Entrepôts Boulevard de la Villette.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

[?]